

RÉPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N° 350/PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N°50/PR/MISDN/CRN du 30 septembre 1966, portant création, composition, organisation, attributions et fonctionnement des comités départementaux, des comités de sous-préfecture et des comités urbains de Rénovation Nationale ;
- VU le Décret N°382/PR/MISDN/CRN du 3 octobre 1966, portant nomination des membres des comités départementaux, urbains et de sous-préfecture de Rénovation Nationale ;
- VU les Décrets N°s 337 et 343/PR-SGG des 2 et 10 octobre 1967, rapportant en ce qui concerne le Département du Zou, les dispositions du décret N°382/PR/MISDN/CRN du 3 octobre 1966 ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er - Les dispositions des décrets N°s 337 et 343/PR-SGG des 2 et 10 octobre 1967 sont abrogées.

Article 2 - Sont et demeurent rapportées les dispositions du Décret N°382/PR/MISDN/CRN du 3 octobre 1966, en ce qui concerne la nomination des membres des comités urbain et de sous-préfecture de Rénovation Nationale d'Abomey.

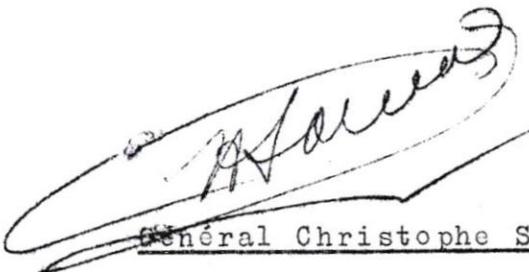
Article 3 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 12 Octobre 1965

par le Président de la République,

le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,


Colonel Philippe AHO


Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MIS 2 - Ministères 10 -
CS 6 - SGG 4 - DAI 6 - Dépt. du
Zou 4 - Cir.Urb. et Sous-Préfecture
d'Abomey 4 - IAA 1 - DGAJL 2 -
Gde.Chanc. 1 - DSN 4 - JORD 1 -
DB-CF-DC-Trésor 8.